

Décision n° 2018 - 014 portant délégation de signature à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine

Le directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine

Vu le décret n° 2001- 21 du 9 janvier 2001 portant création de l'école nationale d'architecture Paris-Val de Seine, établissement public national à caractère administratif,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 10

Vu le décret du 22 Août 2014 portant nomination du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine,

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture,

Décide

Art. 1 : Délégation est donnée à Mme Catherine Le Gal, attachée principale d'administration, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture Paris Val de Seine, et dans la limite des attributions de ce dernier, tous les actes à l'exception :

- des actes visés au 9° et de l'article 13 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture,
- des marchés, bons de commandes, ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, les bordereaux d'engagement de dépenses dont le montant est supérieur vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;
- des lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant est supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;
- la certification du service fait et des pièces justificatives dont le montant est supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;
- des actes portant recrutement des personnels pour des contrats supérieurs 48 H/an ;
- des autorisations de cumul pour les enseignants ;
- les ordres de missions pour l'étranger ;
- les conventions ou partenariats internationaux sans limite de montant ;

Art. 2. - Direction des études et de la pédagogie

Délégation est donnée à Mme Nathalie Hébréard, attachée principale d'administration, directrice des études et de la pédagogie, à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs ;
- les autorisations d'inscription ;
- les demandes de transfert ;
- les conventions de stages (stage cursus et hors cursus) des étudiants ;

Délégation identique est donnée à Mme Dorothee Hui Bon Hoa, attachée d'administration, directrice adjointe responsable de la pédagogie et à Mme Agnès Legueul, ingénieure des services

culturels détachée en qualité de responsable du service de la scolarité à effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de leurs attributions.

Art. 3. Systèmes d'information et usages numériques

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien Gralle, agent contractuel, chef du service des systèmes d'information et usages numériques, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait et des pièces justificatives ;
- les certificats administratifs.

Art. 4. Valorisation et Communication

Délégation de signature est donnée à Mme Anne Petitjean, agent contractuelle, chef du service de la communication et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations du service fait et des pièces justificatives ;
- les certificats administratifs.

Art. 5. Relations et partenariats internationaux

Délégation de signature est donnée M. Arnaud Misériaux, agent contractuel, chef du service des relations et des partenariats internationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs ;

Art. 6. Bibliothèque et matériauthèque

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Montagnon, conservatrice de bibliothèque détachée en qualité de cheffe du service Bibliothèque-documentation-matériauthèque à effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait et les pièces justificatives ;
- les certificats administratifs ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Montagnon, délégation identique et à M. Jérôme Semelier, agent contractuel, dans la limite de ses attributions.

Art. 7. - Ressources humaines

Délégation de signature est donnée à Mme Elodie Bécot, attachée d'administration, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion des actes emportant recrutement des personnel, fin de contrat, évaluation et promotion :

- les constatations de service fait ;
- les certificats administratifs ;
- les documents nécessaires à la paye du personnel, sans limitation de montant ;
- les actes relatifs à la formation du personnel ;
- les prises en charge des frais de transport ;
- les états des congés;
- les attestations et certificats relatifs à la situation individuelle des agents contractuels
- les documents d'installation des personnels

Art.8- Affaires financières

Délégation est donnée à Mme Catherine Dupérier, attachée d'administration, cheffe du service financier, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait
- les certificats administratifs
- l'engagement des dépenses et les bons de commande d'un montant maximum de cinq mille euros (5 000 €) HT, la certification du service fait dans la limite d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) HT ;
- pour les recettes : les actes relatifs à l'établissement des factures de recettes et à la liquidation des encaissements sans limitation de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Dupérier, délégation identique est donnée à Mme Marlyse Bod Bollanga, agente contractuelle, adjointe à la cheffe de service des affaires financières.

Art . 9 Laboratoire de recherche

Délégation est donnée à M. Olivier Bouet, maître-assistant classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures d'architecture et M. Nabil Beyhum, maître-assistant classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures d'architecture, co-Directeur de l'EVCAU, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de leurs attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs ;

Délégation est donnée à Mme Sabrina Bresson, maître assistante des écoles d'architecture et M. Yankel Fijalkow, Professeur des écoles d'architecture, co-directeurs du CRH, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs ;

Art . 10

Délégation de signature est donnée à Mme Dominique Mathieu Huber, Professeure certifiée de classe normale détachée en qualité de directrice administrative de la recherche, à effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait et les pièces justificatives ;
- les certificats administratifs ;

Art . 11

Compte tenu de la dématérialisation des actes de gestion, la personne ayant eu délégation de signature conformément aux dispositions de la présente décision reconnaît être pleinement responsable des actes saisis et opérés par une tierce personne dûment habilitée par elle-même dans l'outil informatique de gestion. Elle est en mesure de certifier les actes de gestion effectués pour son compte dans le système d'information utilisé par les agents placés sous son autorité.

Ces autorisations de saisie dans l'outil sont reconnues par le délégataire lors de la demande de droit d'accès à l'outil en fonction des droits accordés.

Art. 12.

La copie de la présente décision conférant délégation de signature à Mme Catherine Le Gal, secrétaire générale, à Mme Nathalie Hebreard, directrice des études et de la pédagogie, à Mme Dorothée Hui Bon Hoa, directrice adjointe responsable de la pédagogie, à Mme Agnès Legueul,

responsable du service de la scolarité, à M. Arnaud Miseriaux, chef du service des relations et des partenariats internationaux, à M. Sébastien Gralle, chef du service des systèmes d'information et des usages numériques, à Mme Anne Petitjean, chef du service de la valorisation et de la communication, à Mme Sylvie Montagnon, chef du service de la Bibliothèque-documentation-Matériauthèque, à M. Jérôme Semelier, chargé de mission à la matériauthèque, à Mme Catherine Dupérier, Cheffe du service des affaires financières, à Mme Marlyse Bod Bollanga, adjointe à la Cheffe du service des affaires financières, à Mme Elodie Becot, chef du service des ressources humaines, à M. Olivier Bouet, co-directeur de l'EVCAU, M. Nabil Beyhum, co-directeur de l'EVCAU, à Mme Sabrina Bresson, co-directrice du CRH, à M. Yankel Fijalkow, co-directeur du CRH, à Mme Dominique Mathieu-Huber, directrice administrative de la recherche, ainsi qu'un spécimen de leur signature manuscrite, seront notifiés au comptable public assignataire pour accréditation.

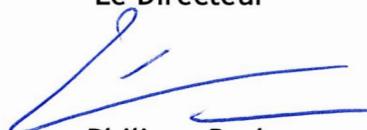
Art. 13.

Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel du ministère de la Culture ainsi que sur le site Internet de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine.

La décision prend effet à la date de signature. Elle annule et remplace les décisions précédentes en la matière.

Fait à Paris, le 30 mai 2018

Le Directeur



Philippe Bach